



JOURNAL INNOVATIONS ET TECHNOLOGIES



Credit photo © Adobe Stock

LES FINANCEMENTS DÉDIÉS À L'INNOVATION ET LA RECHERCHE

PARTIE 3 : CYBERSÉCURITÉ – COMMENT RÉAGIR APRES UNE ATTAQUE PAR RANÇONGICIEL ?

En cas d'attaque par rançongiciel (code malveillant implanté dans un système informatique rendant ses données inaccessibles en les chiffrant), une réaction rapide et efficace s'impose pour en limiter les conséquences et reprendre au plus vite son activité.

EN PRATIQUE, IL EST NOTAMMENT RECOMMANDÉ :

- d'alerter le service informatique ou le prestataire informatique ;
- de débrancher l'appareil affecté pour éviter la propagation du rançongiciel à l'ensemble du réseau ;
- de faire appel à une société spécialisée qui recherchera l'origine de l'incident et tentera de déchiffrer les données cryptées ;
- de mettre en place une cellule de crise qui aura pour mission de gérer l'incident.

SUR LE PLAN JURIDIQUE, L'ENTITÉ ATTAQUÉE A TOUT INTÉRÊT OU A L'OBLIGATION DE :

- conserver les preuves de l'attaque ;
- déposer plainte ;
- consigner et documenter l'incident dans le registre des violations de données (articles 4.12 et 33.5 du RGPD) (déterminer la nature de la violation, ses conséquences probables, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées, les mesures prises / envisagées pour éviter que l'incident se reproduise, les mesures prises / envisagées pour en limiter les conséquences, les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données concernés) ;
- procéder à une notification auprès de la CNIL dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 72 heures après avoir pris connaissance de la

violation (en cas de manquement, l'amende peut s'élever à 10M€ ou 2% du CA annuel mondial) ;

- informer les personnes concernées dans les meilleurs délais (article 34 du RGPD). Cette information est obligatoire en cas de risque élevé pour les droits et libertés des personnes. Elle porte sur la nature de la violation, ses conséquences probables, les coordonnées de la personne à contacter (DPO ou autre), les mesures prises pour remédier à la violation et en limiter les conséquences. Au besoin, cette information est complétée de recommandations (changement des mots de passe, etc).

En revanche, il est déconseillé à cette entité de payer la rançon dès lors que ce paiement ne garantit ni l'obtention de la clé de décryptage, ni la suppression définitive par le "hacker" des données subtilisées et encourage des méthodes condamnables. ■



Chabert & Associés
Avocats

CONTACT : avocats@chabert-associes.fr
www.chabert-associes.fr/actus

SOMMAIRE

Juridique.....	2	innovation collaborative ouverte pour renforcer sa compétitivité et son ancrage territorial	d'accompagnement Thésame x French Tech in the Alps - Ancecy fait sa rentrée !
Partie 3 : Cybersécurité Comment réagir après une attaque par rançongiciel ?			
Zooms.....	3	Financement de l'innovation Les évolutions du crédit impôt recherche et innovation.....	Recherche.....
Ingénieur Génie Mécanique et Mécatronique : un pari gagnant sur l'avenir		6	10
Le passeport intellectuel CB®		Le Diagnostic Axes Innovation peut vous aider !.....	Mettre les technologies 4.0 au service des travailleurs en situation de handicap
Économie circulaire.....	4	7	11
SkiTEc redonne vie aux skis		Innovation.....	Transition environnementale
Forum PEAK.....	5	8	11
Développer ses compétences en		Le LoRaWAN, un protocole innovant pour l'internet des objets	La Chaire de L'Économie Environnementale, une clé pour ouvrir un avenir économique plus désirable
		Start-ups.....	Adhésion 2022.....
		12	12
		Le nouveau programme	

ZOOMS

INGÉNIEUR GÉNIE MÉCANIQUE ET MÉCATRONIQUE : UN PARI GAGNANT SUR L'AVENIR

Regards croisés de dirigeants d'entreprises et de salariés qui ont tenté et réussi l'expérience à l'itii 2 Savoies / Polytech Annecy Chambéry.

Chaque année depuis 30 ans, des salariés intègrent le cursus Ingénieur Génie Mécanique et Mécatronique en formation continue. Leurs motivations ? Offrir un tremplin à leur carrière !

"J'ai décidé de reprendre mes études suite au rejet de ma candidature pour un poste que je convoitais au sein de mon entreprise. J'ai pris conscience qu'à 32 ans j'arrivais à la limite de mon évolution professionnelle. Après l'obtention de mon diplôme je n'aurai plus de frein", Jean-Guillaume LECADRE, Planificateur maintenance chez NESTLÉ NESPRESSO

Tout en conservant un pied dans l'entreprise, ils bénéficient d'un enseignement de haut niveau en gestion de projet industriel tant sur les volets techniques, économiques qu'humains.

"14 ans après mon BTS, je repartais d'assez loin... La remise à niveau a été d'une grande aide", Aristide BOCACCIO technicien BE chez JACOMEX.

"Dès les premières semaines de formation, nous avons rapidement développé un esprit d'équipe qui nous a permis de tous nous entraider", Damien CARLINO Chargé de Projets en Conception chez UGIRIP.

Dans cette nouvelle phase de vie professionnelle, ils trouvent rapidement la satisfaction de progresser et de pouvoir mettre en pratique leurs connaissances dans l'entreprise.

"Grâce à ce parcours en alternance, j'ai la chance d'être responsable de nouveaux sujets qui me plaisent énormément. L'objectif de Michelin est de m'embaucher comme ingénieur mécanique au service ingénierie", Clément LAVAL, technicien

conception mécanique - ADECCO / MICHELIN.

Du côté des dirigeants, former les techniciens les plus expérimentés et les plus motivés représente un acte de management fort, un moyen de les motiver et de les fidéliser en leur offrant une évolution interne sur des projets d'envergure.

"Cette formation permet la montée en compétences de salariés Techniciens Supérieurs, et d'élargir les possibilités de parcours professionnel au sein du groupe", Anne BAVAZZANO Responsable Formation - NTN Europe.

"Nous avons un dispositif interne qui nous permet de détecter les potentiels Ingénieurs et Cadres et leur proposer la formation en fonction de leur projection au sein de l'entreprise. Nous nous inscrivons dans une démarche gagnant/gagnant", Florence COUSIN HR Development manager - PFEIFFER VACUUM SAS.

"Faire monter en compétence nos équipes et les former aux méthodes adaptées à notre métier nous permet de nous distinguer de nos concurrents", Laurent MARTIN Directeur Général MARTIN JOSEPH.

"Le projet a été l'occasion de tester et introduire l'IA dans le domaine de la vision pour le contrôle d'aspect de pièces. Nous avons ainsi mis un pied dans ce domaine dont tout le monde parle et que peu ont vraiment eu l'occasion d'appréhender...", Damien AGUESSE Président DECOREC. ■

CONTACT : Hélène PIERROT - Tél. 06 07 47 30 25 - hpierrot@poleformation74.com

LE PASSEPORT INTELLECTUEL CB®

Le Passeport Intellectuel CB® est un instrument juridique qui procure légalement au créateur d'un concept original la propriété intellectuelle mondiale immédiate de son œuvre.

L'éditeur SOS J'INNOVE a développé une méthodologie qui permet à l'inventeur de sécuriser et valoriser son projet innovant, pour un produit ou service. Le PICB est un avantage fort qui confère :

- des droits de propriété intellectuelle immédiats dans le monde entier ;
- toute la vie du créateur et 70 ans après sa mort ;
- tout en conservant le secret de l'innovation (non publié) ;
- ceci à un coût abordable.

C'est avant tout une barrière à l'entrée pour les concurrents et un outil de négociation très puissant vis-à-vis de futurs partenaires.

VOUS AVEZ UNE IDÉE ? COMMENCEZ PAR VOUS SÉCURISER.

- Lancement d'une nouvelle idée, brevetable ou non brevetable ;
- Complément de sécurisation sur des brevets existants ;
- Valorisation des actifs immatériels lors d'une levée de fond ;
- Reconstitution d'actifs lors d'un dépôt de bilan ou rachat d'entreprise ;
- Concession de licences d'exploitation et versement de royalties ;
- Formalisation et transmission de savoir-faire ;
- Défense de ses droits lors d'un plagiat ;
- Attaque de marchés à l'export. ■

"Le Passeport Intellectuel CB® démocratise l'accès à la Propriété Intellectuelle".



Plus d'infos : www.jinnove.org

CONTACT :

Romain GUIDON

Tél. 06 25 14 17 66

passport-intellectuel@gmail.com

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

SKITEC REDONNE VIE AUX SKIS

Innovante sur le secteur de l'économie circulaire, SkiTEC donne une seconde vie aux skis usagés, reconvertis en mobiliers et équipements urbains.

Chaque année, à l'échelle française, près de 240 000 paires de skis sont jetées sans réels réemplois hormis la séparation du fer et des composites destinés au broyage. En 2018, une association s'est pourtant interrogée sur les propriétés mécaniques avérées de ces matériaux. À force d'expérimentation et d'exploration des potentiels économiques d'une filière à concevoir, l'entreprise SkiTEC a vu le jour en janvier 2021 sur le métier inédit de transformateur de skis.

Alors que la législation prévoit de mobiliser la responsabilité élargie des producteurs (REP) suite à la loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (loi "AGEC" du 10 février 2020), la société d'intérêt collectif coopératif répond désormais opportunément aux préoccupations des fabricants quant à la gestion de leurs rebuts, leurs retours de SAV ou de tests ; des loueurs en stations de sports d'hiver arrivés en fin de saison ; mais également des particuliers qui accèdent aux déchetteries, notamment sur le Grand Chambéry (100 paires/mois).

Misant à l'horizon 2025 sur la mobilisation de 20% d'un gisement estimé à 500 000 "planches de glisse" en fin de vie, SkiTEC cible deux marchés.

Le premier concerne l'éco-conception à partir d'anciens skis de mobiliers stylisés, esthétiques et opérationnels (reconditionnant environ 10% des volumes). En parallèle, ses ingénieurs et chercheurs inaugurent les références techniques et les brevets grâce auxquels est rendue possible la construction, au cas par cas, de hangars et abris à vélos (objectif de 40% des volumes transformés) ainsi que d'ombrières solaires (pour 50% des volumes).

"Nous étudions la résistance à l'arrachement, la flexion des divers modèles de ski pour constituer des référentiels de construction qui n'existaient pas, mais qui exploitent parfaitement les capacités des matériaux que comprend un ski. Nous sommes pour cela



accompagnés par un bureau de contrôle" explique Émilie VUILLEQUEZ, directrice générale des 4, et bientôt 6, salariés.

Fondée sur un capital de 100 000 €, la SCIC de 30 actionnaires ambitionne de porter celui-ci à 150 000 € afin de poursuivre l'industrialisation de ses process. En parallèle, elle participe au sein d'un collectif à la constitution, à l'échelle de la Savoie, d'un centre de collecte SKI'R. Installée sur 250 m² d'atelier et de stockage à Bassens, SkiTEC espère convaincre maintenant les collectivités publiques et les entreprises de l'arc alpin européen avec le soutien de l'agence économique régionale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises de Savoie dans le cadre du programme INNOV'R®, guichet régional de soutien au développement de projets éco-innovants. Elle a également bénéficié du plan relance mis en faveur des entreprises engagées dans la transition écologique. ■

Interview : Raphaël SANDRAZ

www.skitec.fr



**Auvergne
Rhône-Alpes** Isabelle CLOUET
Entreprises iclouet@arae.fr



CONTACT :
SkiTEC
Tél. 04 58 14 11 87 - bonjour@skitec.fr

DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES EN INNOVATION COLLABORATIVE OUVERTE POUR RENFORCER SA COMPÉTITIVITÉ ET SON ANCRAGE TERRITORIAL

Le 15 décembre 2021, Thésame a réuni 124 personnes, représentant la communauté des entreprises, de la formation, des institutions, et des experts autour du thème "Développer l'innovation collaborative ouverte" lors du Forum PEAK au Campus Région du Numérique à Lyon. A l'occasion de son forum, Thésame a présenté les résultats des travaux réalisés au sein de son Programme PEAK 3.0 (2018-2021) portant sur le développement des relations collaboratives clients-fournisseurs au sein d'écosystèmes ouverts favorisant l'innovation, en particulier à travers l'émergence des fonctions Innovation-Achats.

LES ENJEUX DE L'INNOVATION COLLABORATIVE OUVERTE

Dans un environnement VUCA (Volatile, Incertain, Complexe et Ambigu), amplifié par la crise sanitaire et économique que nous connaissons depuis 2020, les organisations, publiques et privées, doivent impérativement développer de nouvelles solutions pour tirer pleinement partie de la reprise économique et renforcer leur compétitivité de façon durable. Le monde devient trop rapide, trop complexe, trop réseauté pour qu'une entreprise ait toutes les réponses en interne. Il s'agit de se transformer, faire preuve de résilience et d'agilité et apprendre à collaborer avec son écosystème régional en innovant. Ce sont les enjeux de l'innovation collaborative ouverte.

LE DÉVELOPPEMENT NÉCESSAIRE DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Mettre en pratique l'innovation collaborative ouverte fait appel à des compétences spécifiques et nouvelles, pour développer et piloter sainement des partenariats avec ses fournisseurs. Il s'agit d'une vraie mutation des fonctions Achats, Innovation et R&D, mais aussi du mode de management des entreprises, qui doivent apprendre à collaborer avec leur écosystème dans un climat de confiance mutuelle et à gérer des ressources et compétences externes. Le Lab PEAK a ainsi construit le Référentiel de compétences en innovation collaborative ouverte, qui fournit les clés pour développer ces nouvelles compétences transversales.

DES SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES POUR DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES EN INNOVATION COLLABORATIVE OUVERTE

Parmi les solutions opérationnelles présentées au Forum PEAK pour apprendre ou s'améliorer dans la conduite de projets d'innovation ouverte et collaborative :

- Développer ses compétences individuelles à travers des parcours pédagogiques ;
- Mettre en place des écosystèmes de fournisseurs pour expérimenter les compétences des organisations en innovation collaborative ouverte ;
- Transformer son organisation avec la nouvelle fonction Innovation-Achats.



Une restitution des tables rondes et des ateliers sont disponibles sur <https://www.peak-purchasing.com/actualites/blog/> et la page LinkedIn du Lab PEAK de Thésame.

Le Programme PEAK 3.0 de Thésame a reçu le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des Métiers de la mécanique et de la Métallurgie - UIMM, de la Plateforme Automobile - PFA (projet Attractivité, Compétences et Emplois), PIA2 (Caisse des Dépôts), de multiples entreprises et organisations pionnières (privées et publiques) et des experts en recherche et formation initiale et continue en Innovation Collaborative Ouverte. ■

FINANCEMENT DE L'INNOVATION

LES ÉVOLUTIONS DU CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE ET INNOVATION

Aides publiques à l'innovation : Crédits d'impôts et JEI – Évolution des dispositifs fiscaux d'aide à la recherche et développement et à l'innovation

En France, le crédit d'impôt recherche (CIR) est devenu le principal instrument de soutien public à la R&D des entreprises. Selon les estimations de la CNEPI (2016), actualisées en 2020 par France Stratégie, le CIR constitue près de 60 % de l'ensemble des aides publiques à l'innovation. Il représente une dépense fiscale annuelle supérieure à 6 milliards d'euros. Mis en place depuis 1983, ce dispositif a connu de nombreuses évolutions qui ont concerné l'assiette des dépenses prises en compte et son mode de calcul.

Aujourd'hui, il correspond à une aide proportionnelle au volume des dépenses éligibles auxquelles s'appliquent un taux de 30 % dès le premier euro. Le montant de la dépense éligible n'est pas plafonné, et le taux est peu dégressif (seuls les montants de dépenses éligibles au-delà de 100 millions d'euros se voient appliquer un taux réduit de 5 %).

Le CIR est complété par les dispositifs suivants :

- Crédit d'impôt innovation (CII), dispositif d'aide aux entreprises PME innovantes instauré par la loi de finances 2013 ;
- Statut Jeune Entreprise Innovante (JEI) s'adressant aux PME indépendantes de moins de 11 ans d'existence qui réalisent des dépenses de R&D à hauteur de 15 % minimum des charges fiscalement déductibles au titre de leur exercice.

Validée par le Conseil constitutionnel, la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a été publiée au Journal officiel du 31 décembre 2021 et présente des évolutions à ces dispositifs :

- Évolutions apportées au dispositif CII à compter du 1^{er} janvier 2023 :
 - Majoration du taux de CII à 30 % (au lieu de 20 % jusqu'alors) ;
 - Majoration du taux de CII pour les dépenses exposées dans les départements d'outre-mer à 60 % (contre 40 % jusqu'alors) ;
 - Suppression de la prise en compte du forfait de fonctionnement (pour mémoire les frais

de fonctionnement sont de 43 % des dépenses de personnel et à 75 % des dotations aux amortissements).

Cette loi adopte également la prorogation de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2024.

- Évolutions apportées au statut JEI :
 - Extension de la durée du dispositif de 8 à 11 ans ;
 - Pas de prorogation prévue à date au-delà du 31 décembre 2022.
- Création d'un crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CICo), instauré à partir du 1^{er} janvier 2022. Cette collaboration est effective si les parties ont un objectif commun, partagent les risques financiers, technologiques, scientifiques et les résultats. Ce dispositif porte sur les contrats de collaboration conclus à compter du 1^{er} Janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025 et doivent porter sur des travaux de recherche réalisés au sein de l'Union européenne ou dans l'Espace économique européen. Les principales caractéristiques de ce CICo sont les suivantes :
 - Taux de 40 % pour les ETI et grandes entreprises et de 50 % pour les PME ;
 - Agrément nécessaire par le MESRI pour être considéré comme ORDC (organismes de recherche et de diffusion des connaissances) ;
 - Dépenses éligibles : montants facturés par les ORDC à leur coût de revient ;
 - Les dépenses facturées par les ORDC au titre des travaux de recherche ne doivent pas excéder 90 % des dépenses totales exposées pour la réalisation des opérations prévues au contrat ;
 - Plafond de 6M€ ;
 - Dispositif non cumulable avec les aides directes ou indirectes portant sur la même assiette, et notamment non cumulable avec le CIR. ■

CONTACT :

L'Acropole
86 avenue d'Aix-les-Bains - Seynod
74600 ANNECY
Tél. 04 56 41 24 30
welcome@thesame-innovation.com



FINANCEMENT DE L'INNOVATION

LE DIAGNOSTIC AXES INNOVATION PEUT VOUS AIDER !

Vous souhaitez initier une démarche d'innovation produit, procédé ou service et vous êtes une TPE/PME d'Auvergne-Rhône-Alpes ?

Le Diagnostic Axes d'Innovation est un dispositif financé par Bpifrance et mis en œuvre par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, dont la finalité est de soutenir les entreprises régionales dans leur 1^{ère} démarche d'innovation.

Cette subvention a pour objectif de valider la faisabilité d'un projet d'innovation (produit, procédé ou service) d'une TPE/PME, en faisant appel à une prestation technique externe.

L'aide financière Diagnostic Axes d'Innovation prend en charge une partie du montant de la prestation externe, elle est plafonnée à 8 000 €.

La prestation objet de l'aide permet à l'entreprise de réaliser une preuve de concept, de lever un verrou technique/technologique ou de faire des choix techniques.

Pour en bénéficier, il suffit d'être une TPE ou PME régionale (prioritairement moins de 50 salariés), d'avoir un chiffre d'affaires inférieur à 10 M€, et de ne pas avoir obtenu d'aide à l'innovation de Bpifrance depuis au moins 2 ans.

Sont exclus du Diagnostic Axes d'Innovation : les personnes physiques, les professions libérales, les organismes publics ou privés ayant une activité de recherche, de conseil, d'assistance ou de transfert de technologie, ainsi que les entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.

Exemples de projets éligibles :

- pré-étude technique ;
- étude de faisabilité technico-économique ;
- preuve de concept ;
- essais (autres que normatifs ou relatifs à des normes ou référentiels) ;
- modélisation ;
- étude de design (de conception) ;
- état de l'art ;
- veille technologique...



L'aide est versée directement au prestataire après réalisation du Diagnostic Axes d'Innovation et acquittement par l'entreprise de sa quote-part.

Comment en bénéficier ?

Rapprochez-vous d'un conseiller en innovation de votre département, qui vous aidera à instruire votre dossier de demande. Les dossiers sont étudiés au fil de l'eau (dans la limite de l'enveloppe budgétaire en cours), pour un passage en comité sous 15 jours. ■

Le diagnostic Innovation est un dispositif financier de

bpifrance



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Entreprises

diagnosticingnovation@arae.fr

INNOVATION

LE LORAWAN, UN PROTOCOLE INNOVANT POUR L'INTERNET DES OBJETS

Une équipe du laboratoire IMEP-LACH (CNRS/Grenoble INP/UGA/Université Savoie Mont Blanc) travaille depuis des années sur le protocole LoRaWAN.

Elle va prochainement sortir un livre en anglais accessible gratuitement présentant l'usage de ce protocole. Ce dernier permet la communication d'objets connectés grâce à un signal radio bas débit.



UN PROTOCOLE DE TECHNOLOGIE INNOVANT

À l'époque de "l'internet des objets", le LoRaWAN est un protocole de télécommunication radio, innovant et en pleine expansion. Il permet de transmettre des informations sur de longues distances, avec une consommation d'énergie très faible, mais avec un faible débit. Ce protocole repose sur la technologie de modulation LoRa créée en 2009 par deux français, Nicolas SORNIN et Olivier SELLER, et développée au sein de leur startup grenobloise, Cycléo, rachetée ensuite par Semtech en 2012.

Dès 2015, une alliance pour développer l'utilisation au niveau mondial du protocole LoRaWAN a été créée sous le nom de la LoRa Alliance. Le protocole a, quant à lui, été renommé "protocole réseau LoRaWAN" pour Long Range Wide-area network ou "réseau étendu à longue portée", en français.

Grâce à des passerelles ou "gateways", la technologie LoRaWAN permet de connecter des milliers d'objets. Ces derniers peuvent avoir une très forte autonomie (jusqu'à 10 ans). On peut citer en exemple l'usage de capteurs relevant la qualité de l'air qui pourraient être reliés à un logiciel indiquant le moment propice pour aérer les salles de classe ou les bureaux d'une entreprise.

L'USMB TRÈS IMPLIQUÉE DANS SON DÉPLOIEMENT

Depuis 2016, l'université s'est tout d'abord penchée sur cette technologie d'un point de vue pédagogique. Un document de prise en main a notamment été rédigé par Sylvain MONTAGNY, rattaché au laboratoire IMEP-LACH. Un livre ainsi que des vidéos et des formations, pour mieux

comprendre cette technologie et la mettre en place, ont aussi été mises à disposition des étudiants, des entreprises et du public.

Des gateways sont en cours d'installation sur le campus du Bourget-du-Lac afin d'obtenir une couverture réseau sur l'ensemble du site de Technolac avec deux objectifs. Dans un premier temps, il s'agit de continuer la recherche et la production de ressources sur l'évaluation et l'amélioration du protocole LoRaWAN. L'USMB, en tant que première université membre de la LoRa Alliance, est dorénavant force de proposition pour faire évoluer le protocole. Et dans un second temps, il s'agit de proposer aux différents laboratoires installés sur le campus un réseau de capteurs avec une très grande interopérabilité mais également de proposer aux acteurs du territoire des démonstrateurs et des kits de mise en route pour les aider à mettre en place rapidement ce protocole.

De nombreux partenariats et échanges devraient voir le jour. Ce projet est soutenu par la Fondation de l'université Savoie Mont Blanc, structure qui facilite les échanges et les partenariats à mettre en œuvre. ■

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

www.univ-smb.fr/lorawan

CONTACTS :

Sylvain MONTAGNY
Professeur agrégé à l'USMB
sylvain.montagny@univ-smb.fr

Émeline DAUMARD
Responsable Notoriété et Mécénat à la Fondation USMB
emeline.daumard@univ-smb.fr



START-UPS

LE NOUVEAU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT THÉSAME x FRENCH TECH IN THE ALPS - ANNECY FAIT SA RENTRÉE !

Le lundi 17 janvier 2022, les 7 entrepreneurs de la Formule Start qui portent 6 projets ont fait leur rentrée. C'était pour eux l'occasion de se rencontrer, de découvrir les intervenants ainsi que la pépinière Galiléo qui les accueillera pendant 6 mois. Cet accompagnement a pour but de faire évoluer leurs idées, trouver les premiers financements notamment pour réaliser des études de faisabilité, trouver leur marché et leur viabilité économique, et enfin obtenir un Go (ou un No Go) et lancer leur start-up.

L'ACCOMPAGNEMENT START-UP THÉSAME x FRENCH TECH IN THE ALPS - ANNECY : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Thésame et la French Tech In The Alps - Annecy s'associent à la CCI Haute-Savoie et au Grand Annecy afin de proposer un accompagnement structuré et identifié dans l'écosystème entrepreneurial en faveur des start-up innovantes. Celui-ci est alimenté par plusieurs acteurs majeurs de l'écosystème du bassin annécien, en passant du design thinking à l'étude de faisabilité produits ou numérique, et de l'étude marketing au financement. Tout autant de domaines qui permettent aux entrepreneurs de compléter leurs compétences et développer leur projet en start-up naissante. Au sein de l'espace de coworking de la pépinière Galiléo, ils bénéficieront d'un environnement propice au développement d'innovations, entourés d'entrepreneurs plus ou moins expérimentés et complémentaires à leurs différents projets.

FORMULE START OU FORMULE BOOST, LAQUELLE CHOISIR ?

Cet accompagnement se structure en 2 parties, la Formule START puis la Formule BOOST. La première est dédiée aux projets en ante-crédation et a pour objectif d'obtenir un Go ou un No Go du projet en 6 mois, en levant plusieurs freins rencontrés et en confirmant un marché potentiel ainsi que la viabilité économique. La seconde formule s'étend sur 18 mois afin d'accélérer le développement de la start-up une fois qu'elle a trouvé son marché et sa viabilité économique. Riche de ses intervenants, ces 2 formules sont complémentaires mais peuvent être



utilisées indépendamment. En plus de bénéficier de cet accompagnement de professionnels, elles s'ancrent dans un fort écosystème entrepreneurial grâce à leur implantation à Galiléo.

LA TOUTE PREMIÈRE PROMOTION DE LA FORMULE START NÉE EN 2022 !

Cette première promotion est composée de 6 projets du numérique, ils s'appellent Loop, SpikoVino, Chouette Journey, I-Local, TopLoc ou encore Sheech. Ils sont accompagnés par EnjoyMarketing, AQ-Tech, KIDS, Async, le groupe BBM ou encore Thésame et la French Tech. C'est un écosystème hétérogène et complémentaire qui s'est rassemblé afin d'en faire profiter cette première promotion ainsi que les suivantes ! Après une première candidature numérique via le formulaire disponible sur la page LinkedIn du programme, les pré-sélectionnés ont défendu leur projet devant un jury, composé des membres de la CCI Haute-Savoie, du Grand Annecy, Thésame et de la French Tech In The Alps - Annecy, les partenaires du programme. Après une longue délibération, 6 projets ont été retenus, portés par 7 entrepreneurs.

Nous espérons que ces formules aideront les futures pépites entrepreneuriales à émerger, voire à devenir les prochaines licornes françaises, et qu'elles continueront de correspondre aux entrepreneurs du bassin annécien, notamment avec des projets hardware que nous attendons avec impatience ! ■

thésame
TECH & INNOVATION

La
FRENCH TECH
IN THE ALPS
ANNECY

CONTACTS :

Célia GRADIT
Cheffe de Projets Innovation Junior
Accompagnement Start-ups
Tél. +33 6 84 90 85 91
cg@thesame-innovation.com

Christophe NEU
Chef de Projet - Accompagnement Start-ups
Délégué Général French Tech in the Alps - Annecy
Tél. +33 6 72 95 39 36
cn@thesame-innovation.com

RECHERCHE

METTRE LES TECHNOLOGIES 4.0 AU SERVICE DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Les régionaux ADTP et Grenoble UGA collaborent dans le cadre du projet européen "CMT4ALL - Collaborative Manufacturing Tasks for All Workers" pour développer un poste intelligent qui donne confiance aux travailleurs et développe leurs compétences. Cobots, Réalité Augmentée, IA... différentes briques technologiques sont développées à travers l'Europe afin de proposer une solution modulaire adaptée à différents contextes industriels impliquant des travailleurs en situation de handicap.

L'IA POUR LE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS DE CONDITIONNEMENT

Traditionnellement, les opérations de conditionnement de pièces mécaniques confiées à des ESAT* ou des EA* sont contrôlées par un système de pesée. Lorsque les pièces n'ont pas des tolérances précises, les disparités de poids entre des pièces d'une même référence engendrent des non-conformités. De plus, ce contrôle de poids ne garantit pas la mise en sachet des bonnes références. Le bureau d'étude électronique d'ADTP collabore donc avec le laboratoire G-Scop de Grenoble à la mise au point d'un poste intelligent pour le contrôle de mise en sachet des pièces mécaniques. Il permet de donner confiance aux travailleurs et de développer leurs compétences en leur confiant des tâches plus complexes que celles réalisées auparavant tout en sécurisant les processus. C'est une aide au travail car il facilite l'autocontrôle du travail effectué par une personne en situation de handicap.

Concrètement, il s'agit d'un contrôle visuel par caméra, basé sur un traitement d'image avec un modèle I.A. d'apprentissage profond. Ce système garantit le bon nombre de pièces, leur bonne référence évitant ainsi les non-conformités tout en s'affranchissant de balance et réduisant de la perte de temps liée au contrôle visuel. L'IA ne remplace pas l'humain, ne le dérange pas, elle est au service de l'humain pour améliorer le poste de travail et son attractivité et donc le bien-être du travailleur.

Pour ce projet, des travaux préliminaires ont été conduits dans le cadre du projet IDEFICS mené conjointement avec le LAPP et le LISTIC, et soutenu par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ceci a non seulement permis à ADTP de disposer d'une solution avec un TRL avancé et ainsi pouvoir se positionner sur ce projet européen mais aussi de recevoir le trophée du handicap catégorie Innovation le 16 décembre 2021 lors de la soirée UNIQ organisée par le MEDEF Auvergne Rhône-Alpes.

* ESAT : Établissements ou Services d'Aide par le Travail
EA : Entreprise Adaptée



COBOTS, BRAS ROBOTISÉS POUR ASSISTER LES TRAVAILLEURS

Dans ce consortium européen, 2 autres briques technologiques sont développées pour faciliter le travail des personnes en situation de handicap :

- En Espagne, le laboratoire TEKNIKER et la PME ALFA MIMTECH, spécialisée dans les procédés de moulage par injection de métal (MIM) de petites pièces complexes en grands volumes, collaborent à la mise en place de robots collaboratifs pour faciliter les opérations d'inspection visuelle (stress de l'opérateur) de défaut d'injection et de rangement optimisé (ergonomie) des pièces avant de les envoyer en déliantage et en frittage ;
- En Grèce, le laboratoire LMS-UnivPatras et la PME KLEEMAN, fabricant d'ascenseurs et de monte-charges, collaborent à la mise en place d'un bras robotisé qui assistera le travailleur lors du montage des cabines d'ascenseur. Actuellement, le processus nécessite de nombreuses opérations souvent contraignantes (postures non ergonomiques, port de charges lourdes, manipulation d'une variété de petites pièces...).



CONTACT :
Sandra CHERITI
Développeur d'Affaires
Tél. 06 71 22 93 41
s.cheriti@adtp.com

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

LA CHAIRE DE L'ÉCONOMIE ENVIRONNEMENTALE, UNE CLÉ POUR OUVRIR UN AVENIR ÉCONOMIQUE PLUS DÉSIRABLE

Pour le Grand Anney, l'enseignement supérieur et la recherche constituent de véritables forces de développement pour le territoire. En favorisant la mise en place de projets innovants et la diffusion de la connaissance, l'Université Savoie Mont Blanc et la Fondation USMB contribuent activement au déploiement des politiques publiques de l'Agglomération, notamment en termes de développement économique et de transition écologique.

Dans ce sens, le Grand Anney soutient notamment le développement de véritables synergies entre le monde universitaire et le tissu économique, afin de favoriser l'émergence de projets stratégiques pour l'avenir du territoire. Pour cela, l'Agglomération peut compter sur les structures spécifiques créées autour de l'Université Savoie Mont Blanc, plus particulièrement son Club des entreprises ainsi que sa Fondation partenariale.

Le Grand Anney accompagne les entreprises du territoire dans leur transition écologique

Courant de ce 1^{er} trimestre 2022, le Grand Anney va ouvrir à Saint-Jorioz, Quai 225, le nouveau lieu totem de la transition environnementale des entreprises sur le territoire. Un lieu de rencontre des acteurs du changement ainsi qu'un lieu de conseil, d'expertise et d'innovation pour l'ensemble de l'écosystème.

La préservation de l'environnement exceptionnel dans lequel nous avons la chance de vivre chaque jour doit être dans tous les esprits, que nous soyons habitants, acteurs économiques, élus.

La stratégie économique voulue par l'Agglomération pour parvenir à cette ambition se construit sur deux socles solides :

- les politiques publiques mises en place telles que le Plan climat air énergie territorial, le Plan des mobilités, le Plan local d'urbanisme intercommunal bioclimatique, le Plan alimentaire territorial, etc ;
- les partenariats activés avec les acteurs économiques.

Le projet de Chaire de L'Économie Environnementale, réunissant universitaires, chercheurs, entreprises et élus du territoire autour des enjeux de la transition de l'entreprise s'inscrit dans la stratégie économique du Grand Anney.

Afin de développer des modèles, outils, méthodes et formations pour aider la transition environnementale des entreprises et soutenir une nouvelle économie durable et respectueuse dans des secteurs variés, il est apparu crucial au Grand Anney que la Fondation de l'Université Savoie Mont Blanc et l'Agglomération portent ensemble cette chaire pour concevoir et expérimenter un modèle permettant de concilier développement économique et préservation de l'environnement. En contribuant financièrement à ce programme collaboratif multidisciplinaire, l'Agglomération permet la mise en chantier de plusieurs thèses traitant de thématiques telles que le télétravail (son impact sur les émissions de CO2 et sur le recrutement), l'économie circulaire (complémentarités et conflits entre ses différents leviers) ou le métabolisme d'un territoire comme le Grand Anney. ■

ADHÉSION 2022

thesame
TECH & INNOVATION

COBOTEAM.fr
Auvergne-Rhône-Alpes

ADHÉSION 2022, REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ !

ACCÉDEZ À UN RÉSEAU DE PLUS DE 3000 ENTREPRISES ET 250 EXPERTS

BÉNÉFICIEZ D'UN SUIVI PERSONNALISÉ ASSURÉ PAR L'ÉQUIPE THÉSAME

ACCÉDEZ AU RÉSEAU COBOTEAM BY THÉSAME

VENEZ ÉCHANGER, TRAITER DES THÈMES D'ACTUALITÉ, SUJETS D'EXPERTISES AUTOUR D'ATELIERS ADHÉRENTS CONCRETS

VENEZ DÉCOUVRIR DE NOUVELLES MÉTHODES, DES BONNES PRATIQUES AU TRAVERS DE VISITES D'ENTREPRISES INTER-ADHÉRENT

BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE AU MONTAGE DE VOS DOSSIERS DE FINANCEMENT

ET BIEN D'AUTRES !
WWW.THESAME-INNOVATION.COM

Jitec

Directeur de publication

- Étienne BOURGEOIS
Président de THÉSAME

Rédactrices en Chef

- Marie-Anne BIGOT-SAZY - THÉSAME
- Valérie BRAESCH - THÉSAME

Comité de Rédaction

- Agence Auvergne Rhône Alpes
- Cabinet Chabert et Associés
- Fondation USMB
- French Tech In The Alps - Ancecy
- Pôle formation 74
- Thésame Innovation / Coboteam
- Université Savoie Mont Blanc

Dépôt légal N° d'ISSN : 1267-9631

Réalisation : Bruno DEKINDT Graphiste
Impression : Imprimerie GUTENBERG
Mise sous pli : ADTP

Tirage du numéro 232 : 8 000 exemplaires

thesame
TECH & INNOVATION

L'Aerropole
86 avenue d'Aix-les-Bains - Seynod
74600 ANNECY
Tél. 04 56 41 24 30
welcome@thesame-innovation.com



Auvergne Rhône-Alpes
Entreprises

Avec le soutien de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes